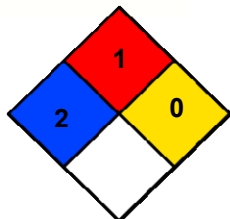




# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Fertilgold® B

RÉV A 19/08/2021



SIMDUT	
SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	1
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	C

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

<b>IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :</b>	Fertilgold® B	<b>Produit n° 820</b>
<b>UTILISATION GÉNÉRALE :</b>	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.	
<b>DESCRIPTION DU PRODUIT :</b>	Liquide ambré légèrement trouble avec une légère odeur caractéristique.	
<b>RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR :</b>	Fertilgold® Organics Fabriqués par : Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233	<b>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE</b>
Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant : (480) 961-1220	TÉLÉPHONE : (480) 961-1220	<b>CHEMTREC : (Aux États-Unis) 800-424-9300</b> <b>(International) 703-527-3887</b>

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

<b>APERÇU DES DANGERS :</b>	Liquide ambré légèrement trouble avec une légère odeur caractéristique. Légèrement irritant pour les yeux et la peau. L'inhalation de vapeurs ou de brumes peut causer une légère irritation des voies respiratoires. L'ingestion peut causer une irritation au tractus gastro-intestinal.
<b>CLASSIFICATION :</b>	CATÉGORIE DE DANGER 5 – PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION
<b>MENTION D'AVERTISSEMENT :</b>	AVERTISSEMENT
<b>MENTION DE DANGER :</b>	H303 - ATTENTION – peut être nocif en cas d'ingestion
<b>MISE EN GARDE :</b>	P312; appelez un centre antipoison/médecin si vous ne vous sentez pas bien

### SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	RISQUE OSHA	ACGIH Poids %	VLE (Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	OSHA	
						LEA (Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT
Octaborate de disodium tétrahydrate	12280-03-4	Irritant respiratoire; des irritations légères et occasionnelles au nez et à la gorge peuvent se manifester par inhalation de poussières à des concentrations supérieures à 10 mg/m <sup>3</sup>	16 ± 2	10 mg/m <sup>3</sup> Fraction inhalable	Aucune	5 mg/m <sup>3</sup> (Respirable)	Aucune
						15 mg/m <sup>3</sup> (Teneur totale en poussières)	

DND = Données non disponibles

S.O. = Sans objet

## SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

<b>INHALATION :</b>	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
<b>CONTACT OCULAIRE :</b>	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consultez un médecin.
<b>CONTACT AVEC LA PEAU :</b>	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>INGESTION :</b>	En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>NOTE AU MÉDECIN :</b>	Les dangers associés à ce produit sont les suivants : Si une grande quantité de ce produit est avalée, un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé. Traiter l'exposition de façon symptomatique.

## SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Point d'éclair et procédé :</b>	Supérieur à 100 °C. (212 °F.)	Testeur fermé Pensky-Martins (ASTM D 93)
<b>Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume) :</b>	<b>Inférieures :</b> Aucune donnée disponible	<b>Supérieures :</b> Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Non déterminé	
<b>DANGER GÉNÉRAL :</b>	La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : <b>Irritant</b> . Ce produit peut produire des vapeurs dangereuses ou des produits de décomposition dangereux.	
<b>INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE :</b>	<b>AGENTS D'EXTINCTION :</b> Brume d'eau, mousse, CO <sub>2</sub> ou produits chimiques secs. Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.	
<b>ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES :</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.	
<b>PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :</b>	Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du monoxyde de carbone toxique, du dioxyde de carbone, des oxydes d'azote et de l'oxyde de bore, et des quantités d'oxydes toxiques, sous forme de traces ou ultratracés, de phosphore, de potassium, de soufre, de fer, de zinc, de manganèse, de magnésium, de calcium et de sodium	

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>REJETS DANS LE SOL :</b>	En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiguer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide pour l'élimination, conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales. Absorber le liquide restant à l'aide de sable ou d'un absorbant commercial; éliminer selon les exigences fédérales, nationales et locales. Rincer la zone de déversement avec de l'eau; collecter les eaux de rinçage pour élimination conformément à la réglementation.
<b>REJETS DANS L'EAU :</b>	Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

## SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>TEMPÉRATURE DE STOCKAGE :</b>	Ambiante	<b>PRESSIION DE STOCKAGE :</b>	Ambiante
<b>GÉNÉRALITÉS :</b>	À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Éviter d'inhaler les vapeurs, les aérosols ou les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit. Les conteneurs vides peuvent être dangereux. Ils peuvent contenir des résidus organiques qui peuvent s'enflammer et brûler. Ne pas couper, percer ou souder ces contenants ou à proximité.		

## SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**MESURES DE CONTRÔLE :** Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'ACGIH-TLV ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

### APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**RECOMMANDÉ :** Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes ou des aérosols qui peuvent causer des irritations, ou si un seuil ACGIH-TLV est dépassé, il est recommandé d'utiliser un appareil respiratoire à cartouche purifiante à air à masque intégral ou à demi-masque muni d'une cartouche de vapeur organique et d'un pré-filtre à poussière/brouillard ou d'air fourni. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

**GANTS :** Porter des gants en caoutchouc butyle, en néoprène ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

**VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT :** Porter un tablier en néoprène, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

**CHAUSSURES :** Porter des bottes en caoutchouc butyle, en néoprène ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Aspect :</b>	Ambre légèrement trouble	<b>Densité apparente (livres/pied<sup>3</sup>) :</b>	Non applicable
<b>État physique :</b>	Liquide	<b>Pression de vapeur :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Odeur :</b>	Légère et caractéristique	<b>Densité de vapeur (air=1) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Seuil olfactif :</b>	Aucune donnée disponible	<b>Taux d'évaporation (acétate de n-butyle=1) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Formule moléculaire :</b>	Mélange	<b>Teneur en COV/matière organique :</b>	Aucune donnée disponible / 0,20 %
<b>Masse moléculaire :</b>	Non applicable	<b>Volatilité en % :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition :</b>	Supérieur à 100 °C (212 °F).	<b>Solubilité en H<sub>2</sub>O :</b>	Complète
<b>Point de congélation/fusion :</b>	Inférieur à 0 °C (32 °F).	<b>Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Gravité spécifique :</b>	1,11 à 1,25 à 20 °C.	<b>pH (en l'état) :</b>	7,0 à 7,5
<b>Densité (livres/gallon) :</b>	Environ 9,26	<b>pH (solution à 1 %) :</b>	Aucune donnée disponible

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**GÉNÉRALITÉS :** Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**CONDITIONS À ÉVITER :** Conserver dans un endroit frais et sec, ne pas stocker en plein soleil.

**MATIÈRE INCOMPATIBLE :** Oxydants forts, caustiques et acides. Il peut réagir avec des nitrites pour créer des nitrosamines, qui peuvent causer le cancer.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :** Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet des oxydes toxiques d'azote carbonique et de bore, sous forme de traces ou ultra-traces d'oxydes toxiques de phosphore, de potassium, de soufre, de fer, de zinc, de manganèse, de magnésium, de calcium et de sodium

**SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE :** Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

**SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE :** Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

<b>Composants :</b>	<u>Octaborate de disodium tétrahydrate</u>
<b>Contact oculaire :</b>	Test de Draize chez les lapins; irritation légère des yeux
<b>Contact avec la peau :</b>	Test de Draize standard humain : Non irritant
<b>DL<sub>50</sub> par voie orale pour le</b>	2 550 mg/kg
<b>DL<sub>50</sub> par voie cutanée pour</b>	>2 000 mg/kg
<b>DL<sub>50</sub> par inhalation pour le</b>	2,0 g/m <sup>3</sup>
<b>Données humaines :</b>	Les études épidémiologiques sur les humains ne montrent aucune augmentation des maladies pulmonaires chez les populations professionnelles exposées de façon chronique à la poussière d'acide borique et à la poussière
<b>Autres données toxicologiques :</b>	Aucune
<b>Cancérogénicité :</b>	Aucun cas signalé
<b>Tératogénicité :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Mutagénicité :</b>	Aucun cas signalé
<b>Produits synergiques :</b>	Aucun cas signalé
<b>Organes cibles :</b>	Poumons / organes respiratoires
<b>Conditions médicales aggravées par l'exposition :</b>	Troubles respiratoires

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est complètement soluble dans l'eau et ne devrait pas affecter le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible, mais la portion organique de ce produit devrait être biodégradable.

### CONSIDÉRATIONS

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR :** Déchets non dangereux

**NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'EPA DES ÉTATS-UNIS :** Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides non dangereux, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

## SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :</b>		Non réglementée par le ministère des Transports			
<b>Classe de danger :</b>	Non applicable	<b>Numéro ONU :</b>	S.O.	<b>Groupe d'emballage :</b>	S.O.
<b>Étiquette primaire :</b>	Non requis	<b>Étiquette(s) subsidiaire(s) :</b>	Non requis		
<b>Pancartes primaires/subsidiaires :</b>		Non requis			
<b>Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :</b>	Non mentionné	<b>QR pour le produit :</b>	Non applicable		
<b>Polluant marin :</b>	Non				
<b>N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :</b>	Non applicable				
<b>DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :</b>		AUCUNE RESTRICTION			
<b>Classe de danger :</b>	Non applicable	<b>Numéro ONU :</b>	S.O.	<b>Groupe d'emballage :</b>	S.O.
<b>Étiquette primaire :</b>	Non requis	<b>Étiquette(s) subsidiaire(s) :</b>	Non requis		
<b>Pancartes primaires/subsidiaires :</b>		Non requis			
<b>Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : *</b>	Non applicable				
<b>Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :</b>	Non applicable				
<b>Limite réglementaire (LR) : **</b>	Non mentionné	<b>LR pour le produit :</b>	Non applicable		
<b>Autres informations de transport :</b>	Aucune				

\* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I, Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. \*\* Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**COMPOSANTS :** Octaborate de disodium tétrahydrate

**Organes cibles OSHA :** Poumons / organes respiratoires

**Potentiel carcinogène :**

**Réglementé par l'OSHA :** Non  
**Indiqué dans le rapport du NTP :** Non  
**Classé par le CIRC :** Non  
 Groupe CIRC : Non applicable  
**Annexe A de la ACGIH :** Non mentionné  
 A1 Confirmé cancérogène pour l'humain : Non applicable  
 A2 Probablement cancérogène pour l'humain : Non applicable

**Exigences de l'EPA des États-Unis**

**Déclaration des rejets**

**CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)**

**Substance inscrite :** Non mentionné  
 Quantité à déclarer : Non applicable  
 Catégorie : Non applicable  
 N° de déchets RCRA : Non applicable  
**Substance non inscrite :** Non applicable  
 Quantité à déclarer : Non applicable  
 Particularité : Non applicable  
 N° de déchets RCRA : Non applicable

**SARA TITRE III**

**Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :**

**Substance inscrite :** Non mentionné  
 Quantité à déclarer : Non applicable  
 Planification du seuil : Non applicable

**Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :**

Catégories de danger (produit) :	<b>Feu :</b> <b>Non</b>	<b>Relâchement soudain de la pression :</b> <b>Non</b>	<b>Réactif :</b> <u>Non</u>	<b>Effets aigus sur la santé :</b> <u>Oui</u>	<b>Effets chroniques sur la santé :</b> <u>Non</u>
Planification du seuil :		10 000 livres			

**Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :**

**Produit chimique toxique listé :** Non mentionné  
 Seuil de déclaration : Non applicable

**Statut de la TSCA des États-Unis**

**Listé (partie 710, titre 40 du CFR) :** Oui

**Réglementations nationales**

**État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :**

Cancérogène : Non  
 Toxique pour la reproduction : Non

**Autres réglementations**

**Lois sur le droit de savoir des États :** Aucun connu

**Réglementations canadiennes**

**Informations sur les produits :**

Produits contrôlés : **Oui**  
 Symboles de danger du SIMDUT : **Matière causant d'autres effets toxiques**  
 Classe et division du SIMDUT : **D.2A**

**Informations sur les ingrédients :**

Substance IDL : **Oui**  
 Liste LIS ou LES : **LIS**

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

### Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

**Instructions spéciales :** Fertigold® B doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles.

Renseignements sur la révision de la FDS :                      Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

<b>Préparée par :</b>	Anna Carpenter	<b>Date de préparation :</b>	19 août 2021
-----------------------	----------------	------------------------------	--------------

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma, Inc. Netics assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.